



## MAIRIE DE BELLEVILLE-SUR-LOIRE

Place Prudent Chollet  
18240 BELLEVILLE-SUR-LOIRE  
site : [www.bellevillesurloire.fr](http://www.bellevillesurloire.fr)  
e-mail : [mairie@bellevillesurloire.fr](mailto:mairie@bellevillesurloire.fr)

TÉL. 02 48 78 20 50  
FAX 02 48 78 20 55

# FLASH MARS 2014



**Élections municipales  
& communautaires  
dimanches 23 & 30 mars 2014**

LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ  
REPUBLIQUE FRANÇAISE  
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

# Voter par procuration

CARTE ÉLECTORALE  
LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ  
REPUBLIQUE FRANÇAISE

Si vous ne pouvez pas vous déplacer  
ou être présent dans votre commune d'inscription  
sur les listes électorales le jour du vote,  
vous avez la possibilité de désigner  
un autre électeur pour voter à votre place par procuration.

Désormais, le formulaire de demande de vote  
par procuration est aussi disponible en ligne : [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

Plus d'informations sur [www.interieur.gouv.fr](http://www.interieur.gouv.fr)

## Qu'est-ce que le vote par procuration ?

Voter par procuration signifie confier à un autre électeur le soin de voter pour soi.

## Qui demande la procuration ?

Le mandant, c'est-à-dire celui qui donne procuration à une autre personne. Plusieurs motifs peuvent justifier cette demande : obligations professionnelles, vacances, maladie, handicap, assistance à un malade, résidence dans une autre commune, détention.

Il informe le mandataire de la procuration qu'il lui a confiée.

## Qui vote ?

Le mandataire, c'est-à-dire celui qui a reçu procuration du mandant. Le mandataire doit remplir deux conditions : jouir de ses droits électoraux et être inscrit dans la même commune que le mandant.

Il n'est en revanche pas nécessaire qu'il soit inscrit dans le même bureau de vote que le mandant. Il peut recevoir deux procurations, dont une seule établie en France.

Il vient voter avec son titre d'identité au bureau de vote du mandant.

## Établir une procuration

C'est le mandant qui la demande. Le mandataire n'a pas besoin d'être présent.

La procuration peut concerner soit le premier tour, soit le second tour, soit les deux tours d'une élection, soit toutes les élections pendant un délai maximal d'un an.

## Où ?

Au tribunal d'instance, au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie (à l'ambassade ou au consulat à l'étranger) du domicile ou du lieu de travail.

## Quand ?

Le plus tôt possible, à tout moment de l'année. En tout état de cause, la procuration doit parvenir à la commune du mandant avant le jour du scrutin. Compte tenu des délais d'acheminement et de traitement de la procuration, n'attendez pas le dernier moment !

## Quels documents permettent la procuration ?

- Un titre d'identité.
- Un formulaire de procuration, soit fourni au guichet de l'autorité habilitée et rempli sur place, soit rempli depuis l'ordinateur du mandant et imprimé par ses soins sur deux feuilles. Ce formulaire est composé de trois parties, l'une indiquant l'identité complète du mandant et du mandataire (nom, prénom, adresse, date et lieu de naissance), une déclaration sur l'honneur indiquant le type d'empêchement et un récépissé délivré au mandant.

**Attention**, dans les deux cas, vous devez vous présenter au guichet de l'autorité habilitée.

Le mandataire ne reçoit pas de courrier signifiant la procuration.  
Le mandant doit l'en informer.

## Est-ce que le mandant peut voter, malgré la demande de procuration ?

- Avant le jour du vote : le mandant peut résilier à tout moment sa procuration (même démarche que pour l'établissement de la procuration).
- Le jour du vote : en l'absence de résiliation, le mandant peut quand même voter si le mandataire n'a pas encore voté.

## Est-ce que la procuration est payante ?

Non, une procuration est établie sans frais.

## Cas particulier

Les personnes ne pouvant se déplacer peuvent solliciter par écrit auprès d'une autorité habilitée (police ou gendarmerie la plus proche de votre lieu d'habitation) la venue à domicile d'un officier de police judiciaire, en joignant à cette demande un certificat médical.

## **CONSEIL MUNICIPAL**

La prochaine réunion de Conseil Municipal se déroulera **le jeudi 13 mars 2014 à 19h30.**

## **CENTRE AQUATIQUE DES PRESLES**

Fermeture technique de la piscine du **17 au 30 mars 2014 inclus.**

## **AGENCE POSTALE COMMUNALE**

L'agence postale communale met à votre disposition une tablette numérique pour vous permettre de consulter gratuitement les services postaux et services publics.

### **Animation APC :**

L'Agence Postale Communale a le plaisir de vous inviter à une journée d'information **le 6 mars 2014 de 9h30 à 11h30 et de 14h à 16h.**

Des intervenants de la poste vous recevront et vous informeront sur les téléphones portables, l'accès à internet à SFR et la poste mobile.

## **CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE**

Prochaine permanence le 14 mars 2014.

## **CABINET D'INFIRMIERES LIBERALES**

Le cabinet d'infirmières de Belleville sur Loire vous accueille au centre médico-social, place Prudent Chollet (place de la Mairie) les mardi et vendredi de 7h45 à 8h15.

Vous pouvez joindre le cabinet en composant le 02.48.72.50.29.

## **MEDECIN GENERALISTE**

Docteur Catherine VERSELE,  
3 place Jean Moulin, 18240 BELLEVILLE SUR LOIRE.

 : 07.81.95.81.85

## **MEDECINS DE GARDE**

Pour connaître l'identité du médecin de garde durant les week-ends et jours fériés, il vous faut composer le 15 (centre des médecins de garde). On jugera alors si votre appel nécessite une intervention urgente, dans le cas contraire vous reprendrez contact avec votre médecin traitant dès que possible.

## **RECENSEMENT EN VUE DE LA JOURNEE DEFENSE ET CITOYENNETE**

Le recensement intervient à l'âge de 16 ans. Acte volontaire et obligatoire, il concerne **tous les jeunes français, filles et garçons.**

Cette démarche s'effectue auprès de la mairie du lieu de résidence dans les trois mois qui suivent le 16<sup>e</sup> anniversaire. Le jeune sera ensuite convoqué à la Journée défense et citoyenneté à partir de 17 ans. Les listes de recensement préparent et facilitent l'inscription des jeunes sur les listes électorales.

**Jusqu'à 18 ans, l'attestation de recensement est indispensable** pour s'inscrire à tout examen placé sous le contrôle de l'autorité publique (BEP, CAP, baccalauréat, conduite accompagnée )

Entre 18 et 25 ans, c'est le certificat de participation à la journée défense et citoyenneté (JDC) qui est exigé pour s'inscrire à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique, y compris le permis de conduire.

**Pour en savoir plus :** Sur internet :

<http://www.defense.gouv.fr/jdc/parcours-citoyennete/recensement>

Sur la page facebook : « Parlons Defense »



**Tarifs (\*) :**

**Non-adhérent : 60 € les 4 jours.**

**Adhérent : 55 € les 4 jours.**

*(Pensez au Pass'Sports et Culture)*

 **Nombre de places limité** 

**- SEJOUR « TRAPPEURS » AVRIL 2014 -**



**Du 22 au 25 avril :**

LA NATURE SOUS TOUTES LES  
COUTURES :

**SEJOUR NATURE DE 4 JOURS - A PARTIR DE 5 ANS**

<b>MARDI</b>	- De 9h30 à 16h30 - (Les enfants devront prévoir un pique-nique pour tous les midis) Matins : Ateliers au choix de l'enfant (balades ou bricolages nature). Après-midis : Jeux et aventures grandeur nature !
<b>MERCREDI</b>	
<b>JEUDI</b>	
<b>VENDREDI</b>	<b>Jeu de piste à la Maison de l'eau de Neuvy-sur-Barangeon et visite de la tourbière de la Guette !</b>



**- SORTIE EN BUS -**

 **MODALITES D'INSCRIPTION :**

**Ouverture des inscriptions (journée continue de 8h30 à 18h) :**

**MERCREDI 19 MARS 2014**

**à partir de 8h30 à la Maison de Loire.**

- Les inscriptions ne peuvent pas être prises par téléphone.

- Et, de par les expériences précédentes, 1 personne ne peut effectuer l'inscription que d'1 seule famille.





## - POUR TOUS -

**Samedi 15 mars 2014 à partir de 9h, RDV à la MDL18**

Opération bénévole de nettoyage des rives de Loire  
et des chemins du Val de Loire.

**CONVIVIAL ET GRATUIT !** Un pot conclura notre matinée de ramassage.

## - EXPOSITIONS TEMPORAIRES -



**DU 24 FEVRIER AU 12 AVRIL 2014**

« La Loire, un voyage à travers les temps : sa NATURE, sa GEOLOGIE et sa GEOGRAPHIE »

Combinaison de deux expositions réalisées par la Maison de Loire du Loiret.

Visite libre, du lundi au vendredi de 14h à 18h

## - NOUVEAU ! ACTIVITES POUR ADULTES -



### CLUB NATURE « Tête en friche »

Envie de prendre un peu de temps pour échanger, se promener, observer ou encore bricoler à plusieurs ? Les rendez-vous nature « Tête en friche » sont faits pour vous !

**Sur réservation. Ainsi, en nous prévenant à l'avance et dans la limite des places disponibles, vous vous inscrivez quand vous voulez, sur les dates de votre choix!**

JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI
Vendredi 17	Mercredi 12	Mercredi 19	Mercredi 2	Vendredi 9
JUIN	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE
Mercredi 18	Mercredi 24		Mercredi 26	Mercredi 10 <i>Après-midi Nature + Goûter de Noël des Clubs Nature</i>

**DATES A VENIR : mercredi 19 mars et mercredi 2 avril 2014 à 14h30.**

***A noter dans vos agendas !***

**MÉDIATHÈQUE COMMUNAUTAIRE**  
« LES JARDINS DU SAVOIR »

---

**HEURE DU CONTE**

*pour les petites fées et les petits sorciers, au cœur de Belleville...*

Attention, la médiathèque invite les enfants à un voyage fantastique !

Ensemble nous chuchoterons « abracadabra » et le voyage aux pays des contes et des légendes commencera...

En fin d'animation, et pour un retour tout en douceur, les enfants seront invités à réaliser un bricolage !

L'Heure du Conte est proposée gratuitement aux enfants âgés de 4 à 10 ans

**Inscriptions** : **mercredi 12 mars à la médiathèque**  
**de 13 H 30 à 15 H 30**  
Attention : nombre d'inscriptions limité

**Décollage** : **mercredi 19 mars 2014**  
**de 15 h 30 à 17 h 00**



---

Dans le cadre de la huitième édition des soirées

**MILLE LECTURES D'HIVER**  
**en Région Centre**

La médiathèque communautaire a le plaisir  
de vous inviter à la lecture du livre

***Demain j'aurai vingt ans***  
**de Alain MABANCKOU**

**par Isabelle DESTOMBES, Compagnie des lecteurs**

le lundi 10 mars 2014 à 20 h 30

La soirée se prolongera de manière conviviale autour d'une collation.

Nombre de places limité, sur réservation uniquement.

Entrée gratuite

---

**Si vous souhaitez vous inscrire ou obtenir des informations complémentaires sur ces activités, n'hésitez pas à nous contacter à la médiathèque aux jours et aux heures d'ouverture au public.**

**Médiathèque Communautaire**

2 route de Beaulieu 18240 BELLEVILLE SUR LOIRE

Tél. 02 48 54 13 10

Courriel : [mediatheque@bellevillesurloire.fr](mailto:mediatheque@bellevillesurloire.fr)